

LA STÉRILISATION DES CHATS

UN GESTE SIMPLE QUI ÉVITE BEAUCOUP DE SOUFFRANCES.



SANS STÉRILISATION

CHATONS NON DÉSIRÉS = RISQUE D'ABANDON

ALIMENTER L'ERRANCE, LA FAIM,
LES MALADIES, LES BLESSURES

SATURATION DES REFUGES

SANS STÉRILISATION, LES CHATS SE
MULTIPLIENT RAPIDEMENT, MÊME SI
BEAUCOUP DE CHATONS NE SURVIVENT PAS

(Environ 75 % des chatons de chats errants sont morts ou ont
disparu avant l'âge de 6 mois). (Nutter et Al, 2004).



STÉRILISATION OBLIGATOIRE EN BELGIQUE

Avant 5 mois en Flandre, avant 6 mois à Bruxelles et en Wallonie.



ÂGE IDÉAL 2-6 MOIS Selon l'avis du/de la vétérinaire.



PUCÉ = IDENTIFIÉ = RETROUVÉ PLUS VITE

Puçage obligatoire dans les 3 régions.



AVEC STÉRILISATION

EMPÊCHER DES NAISSANCES NON DÉSIRÉES
ET LES RISQUES D'ABANDONS

SOULAGER LES REFUGES

FREINER LA REPRODUCTION EXPONENTIELLE
DES CHATS ERRANTS

MOINS DE SOUFFRANCES INVISIBLES

des chats sans soins, exposés aux accidents,
à la malnutrition, aux maladies

MOINS DE PRESSION SUR LA BIODIVERSITÉ
oiseaux, batraciens, petits mammifères

COÛT



CHATTE : ENVIRON 150 À 200 €

CHAT : ENVIRON 80 À 100 €

BON À SAVOIR : certaines communes proposent des
aides financières pour la stérilisation.

NOS OUTILS

